



Pôle vie citoyenne, culturelle et sportive
Action culturelle

Décision n° 2023-137

Objet : Contrat de prestation avec l'association PLAYFUL

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt de développer l'attractivité du cinéma municipal Le Trianon par des animations destinées au jeune public,

Considérant l'existence du dispositif proposé par l'association PLAYFUL permettant des sessions collectives de jeu sur console en salle de cinéma, et l'opportunité présentée par la programmation du film *Super Mario Bros, le film* des réalisateurs Aaron HORVATH et Michael JELENIC,

Vu la proposition de contrat de l'association PLAYFUL, domiciliée au 28 B rue Nicolas Leblanc 59000 LILLE pour la date du vendredi 5 mai 2023,

DECIDE de signer le contrat de prestation proposé par l'association PLAYFUL pour un montant de 300.00 € TTC, l'association Playful relevant de la loi de 1901 n'étant pas assujettie à la TVA.

PRECISE que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget de la ville.

Fait à Sceaux, le 9 mai 2023

Philippe LAURENT

